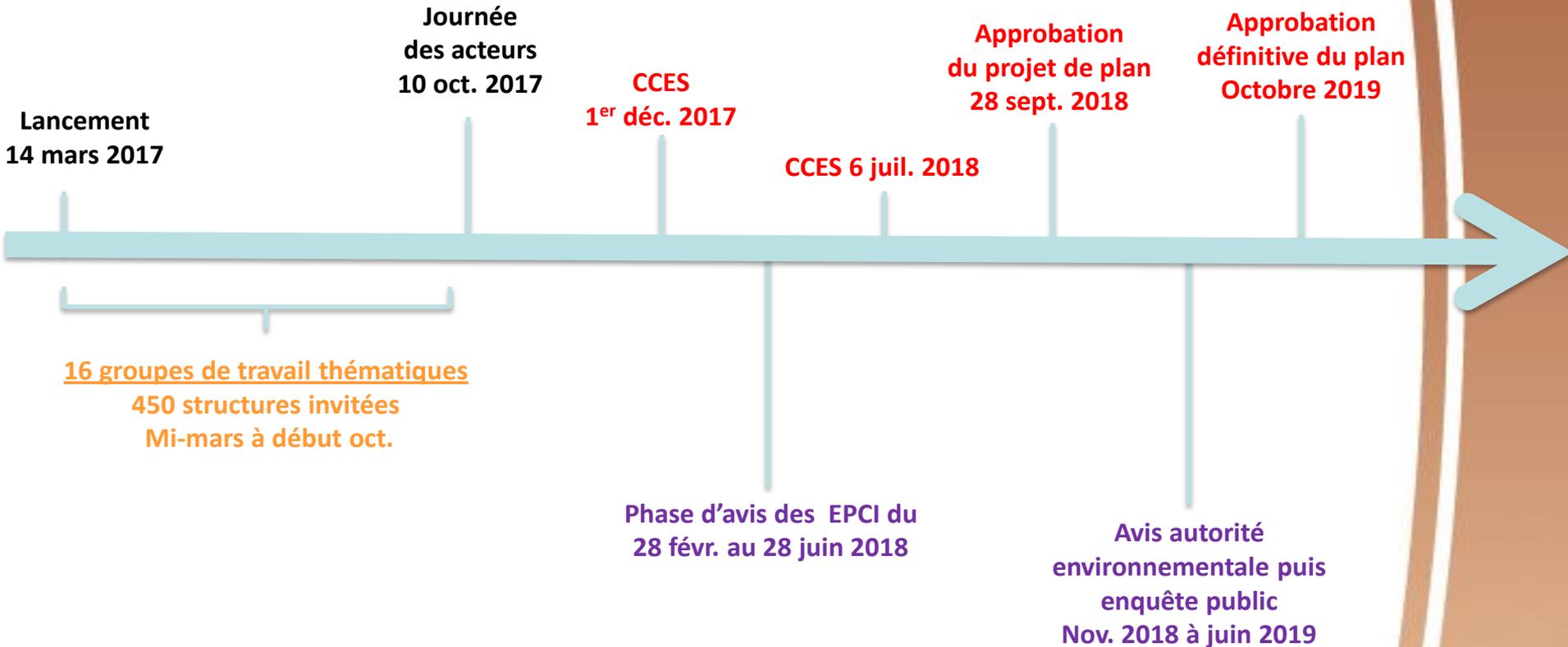


PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Commission consultative d'élaboration et de suivi
Nantes - 6 juillet 2018

Calendrier simplifié





Consultation internet grand public

Consultation grand public

- ➔ Enquête réalisée par Internet du 19 mars au 16 avril 2018.
- ➔ Cette consultation aborde plusieurs thèmes comme les usages et attitudes des concitoyens, leur comportement, leur pratique ainsi que les pistes envisagées pour réduire le gaspillage ou encore leur regard sur la déchèterie.
- ➔ **1 810 concitoyens de la région ont répondu à cette enquête.**
- ➔ Le taux de participation de 0,5 % de la population régionale témoigne de l'intérêt des ligériens pour les thèmes relatifs à la prévention et de la gestion des déchets.
- ➔ Cette forte contribution de la part des habitants, induit à l'analyse une forte significativité statistique des résultats.

l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE

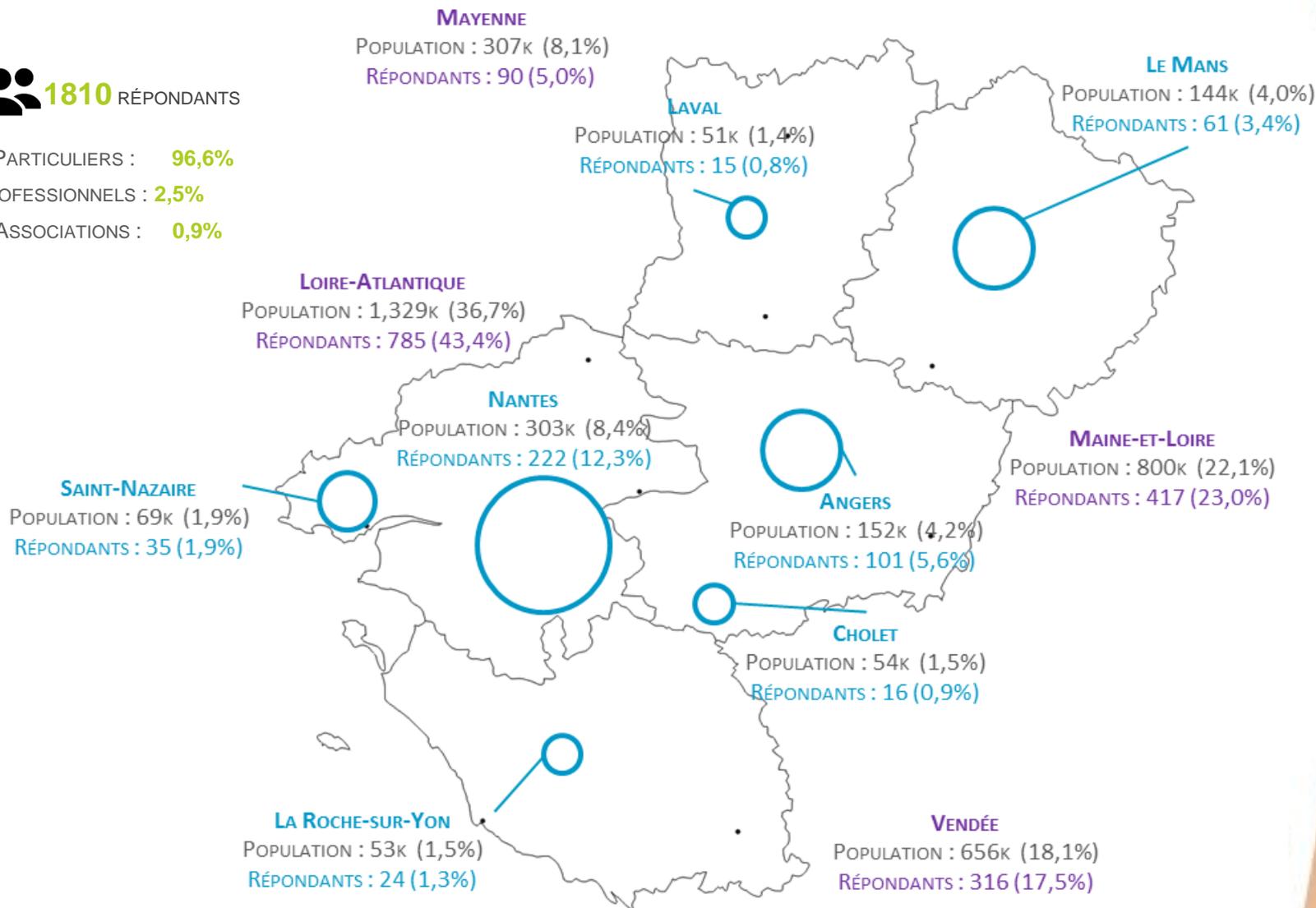
Répartition géographique

 **1810** RÉPONDANTS

 PARTICULIERS : **96,6%**

 PROFESSIONNELS : **2,5%**

 ASSOCIATIONS : **0,9%**



EN PRATIQUE

UNE PRISE DE CONSCIENCE DE LA NÉCESSITÉ D'AGIR ET DE CONSOMMER AUTREMENT

PASSER DE CONSOMMATEUR À "CONSOMM'ACTEUR"

1. NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION
2. ACHATS LOCAUX
3. RÉDUCTION DES EMBALLAGES



RECOURS AUX DONS / RÉEMPLOI / RÉPARATION

1. DES LIEUX DE PROXIMITÉ
2. RELAIS, DE RESSOURCERIES/RECYCLERIES
3. ATELIERS DE RÉPARATION

RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

1. ACHETER EN VRAC
2. QUANTITÉS JUSTES, PAS DE STOCKAGE
3. FAVORISER LES CIRCUITS COURTS
4. EDUQUER / SENSIBILISER DÈS L'ÉCOLE



28 % DES CONCITOYENS RÉPONDANTS ONT SPONTANÉMENT ÉVOQUÉ LE FAIT D'ÊTRE DÉJÀ CONSOMM'ACTEUR

SPONTANÉMENT, **18 %** DES RÉPONDANTS ESTIMENT QU'ILS PRATIQUENT DÉJÀ LES GESTES (DONS, ÉCHANGE, RÉPARATION).



21 % DES RÉPONDANTS N'ONT PAS OU PEU DE DÉCHETS VERTS, ET NE VONT PAS OU PEU EN DÉCHÈTERIE

MOINS DE DÉCHETS EN ENTREPRISE / ASSOCIATION

1. COMMUNICATION INTERNE SENSIBILISATION
2. METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE TRI
3. REMPLACER LES CONSOMMABLES JETABLES



l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE

FOCUS DÉCHÈTERIE

CHANGER LES PRATIQUES ET DÉVELOPPER DES INITIATIVES PUBLIQUES AU NIVEAU LOCAL

RÉDUCTION DES DÉCHETS VERTS EN DÉCHÈTERIE

1. COMPOST
2. COMPOSTEUR PUBLIC
3. MISE À DISPOSITION DE BROYEURS



SERAIENT INTÉRESSÉS PAR LE DÉPÔT DE
POLYSTYRÈNE ET DE DÉCHETS DANGEREUX

26%

TROUVENT UN NOMBRE LIMITÉ DE PASSAGES EN DÉCHÈTERIE PERTINENT

96%

SONT FAVORABLES À UN ESPACE DE SENSIBILISATION

75%

SONT INTÉRESSÉS PAR LE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

69%

ACCEPTERAIENT L'APPORT DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS
(MOYENNANT PAIEMENT)

l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE



Directives déchets du 30 mai 2018

Transposition par la France au plus tard le 5 juillet 2020

l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE

Objectifs des directives

Recyclage ou réemploi des déchets municipaux

Objectifs de recyclage	D'ici à 2025	D'ici à 2030	D'ici à 2035
Directive européenne	55 %	60 %	65 %
PPGD - DMA	63 %	65 % en 2031	

Mise en décharge des déchets municipaux

Directive européenne : d'ici à 2035, la quantité de déchets municipaux mise en décharge doit être ramenée à 10 % maximum de la quantité totale de déchets municipaux produite.

PPGD : en 2031, 11 % seulement des DMA iraient en enfouissement. Sachant que les déchets municipaux incluent également les tontes, les déchets verts des collectivités qui sont valorisés, la Région respectera l'objectif des 10 % maximum enfouis.

Objectifs des directives

Déchets d'emballages

Objectifs de recyclage	D'ici à 2025	D'ici à 2030
Emballages de tous types	65 %	70 %
Plastique	50 %	55 %
Bois	25 %	30 %
Métaux ferreux	70 %	80 %
Aluminium	50 %	60 %
Verre	70 %	75 %
Papier et carton	75 %	85 %

Le plan n'a pas différencié les objectifs de recyclage par type de déchets mais globalement. Seul les taux de collecte ont été définis par type de déchets avec une augmentation prévisionnelle, sur les déchets recyclable de 22 % entre 2015 et 2025 et 28 % entre 2015 et 2031..

La collecte séparée s'imposera pour :

- les déchets ménagers dangereux en 2022,
- les biodéchets en 2023,
- les textiles en 2025.

Phase d'avis

Du 28 février au 28 juin 2018

Phase d'avis

Réglementairement, le PPGD est soumis pour avis :

- aux conseils régionaux des Régions limitrophes,
- à la conférence territoriale de l'action publique (CTAP),
- aux autorités organisatrices en matière de collecte et de traitement des déchets,
- au représentant de l'État dans la région (la Préfète de région).

La Région a également souhaité consulter les Départements qui avaient été associés à l'élaboration du Plan.

Nous avons reçu :

- 19 avis d'EPCI dont deux Départements et trois Régions,
- Avis de la CTAP,
- Avis de la préfète de Région,

qui ont donné un avis favorable assorti parfois de quelques remarques.

- 6 contributions d'opérateurs ou de structures professionnelles dont un certains nombres de commentaires sont identiques à celles d'EPCI et d'autres remarques prises en compte.

Remarques

- Problématique des indicateurs calculés sur la population INSEE et non DGF ⇒ sera intégré dans les calculs fait au sein de l'Observatoire.
- Demande d'accompagnement ou d'études complémentaires sur certaines thématiques : biodéchets, REP DDS et pyrotechnie, boues de STEP, DAE et déchèteries, prévention.
- Réflexion nécessaire sur d'éventuelles DSP communes entre EPCI ⇒ groupe de travail sur les équipements de traitement des déchets d'ores et déjà existant.
- Nécessité d'une réflexion de traitement des bois et question sur les biodéchets hors déchets verts, en lien avec le schéma régional biomasse.
- Soutien à la filière de production de CSR
- Globalement les objectifs ont été jugés parfois trop ambitieux sur les déchets verts.
- Manques de capacité en ISDND localisés dès 2025-2026.



Remarques préfecture de Région

- meilleure connaissance des différents gisements de déchets nécessaire : déchets des activités économiques, déchets de catastrophes naturelles, sédiments de dragage, déchets d'assainissement, déchets du littoral, gisements non tracés de déchets inertes
⇒ au sein de l'Observatoire.
- peu de données sur les capacités maximales autorisées des centres de tri de DAE. ⇒ au sein de l'Observatoire.
- problématique dans la région concernant le traitement des déchets de bois non assimilables à de la biomasse.
- problématique sur la gestion des déchets produits en situation exceptionnelle insuffisamment développée. ⇒ rajout dans version finale.
- le respect du principe de proximité important à bien rappeler.

Le projet de plan devra rester un document évolutif qui prendra en compte les éléments de connaissance complémentaires issus des groupes de travail qui seront organisés dans la continuité des travaux réalisés pour l'élaboration de ce plan et du suivi effectué par le futur observatoire des déchets et ressources.

Avis globalement favorable



Gestion des biodéchets

Soutien

- soutien au compostage de proximité,
- soutien filière valorisation refus TMB en CSR

Réserves

- réserve reconversion TMB pour biodéchets ⇨ si le TMB venait à fermer
- objectifs jugés trop ambitieux sur déchets verts

1/ **TMB** : il ne s'agit pas de faire disparaître les TMB mais plutôt de les orienter en premier lieu vers une production de CSR tout en maintenant leur capacité de tri et de fabrication in fine d'un compost.

2/ **Déchets verts** : ce flux est, quasiment, avec celui des déchets alimentaires la seule marge de manœuvre pour atteindre les -10 % de DMA, représentant les $\frac{3}{4}$ de l'effort de réduction. ⇨ mutualiser les réflexions et moyens sur :

- la sensibilisation pour la réduction : « tout ce qui est au jardin reste au jardin », gestion différenciée des espaces verts, revalorisation locale/in situ par les professionnels de la filière, etc.
- le détournement du statut de déchets : la valorisation organique directe sans passage par la déchèterie. Cela peut passer par des projets de territoire.

Biodéchets et tri à la source

Nouvelle directive européenne (mai 2018) : tri à la source des biodéchets pour tous en 2023

- ➔ Ne change rien aux préconisations faites pour 2025,
- ➔ L'idée n'est pas d'une collecte sélective partout mais d'une solution de tri proposée à tous : compostage individuel ou collectif, collecte sélective en regroupement ou en porte à porte...).

La qualité du tri, même si elle doit être travaillée en parallèle, n'est pas l'objectif final de 2023.

Comment ?

- Faire vivre un groupe d'échanges « biodéchets » en lien avec la boucle organique du PAEC.
 - La Région est membre actif du groupe de travail ConcerTO : élaboration d'un guide méthodologique de concertation pour la mise en place d'une démarche territoriale de gestion de la matière organique.
- ➔ **Un territoire ligérien pourrait être pilote de l'expérimentation en 2019.**



Problématique capacité des ISDND : proposition consensuelle État-Région

5.3.4 BESOINS EN CAPACITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE COMPLÉMENTAIRE ET EN ISDND

- **Situation 2025**

L'analyse de cette situation menée, cette fois-ci, à une échelle départementale conduit à identifier un manque de capacités ~~ISDND~~ de traitement sur les départements de la Vendée (-30 kt) et de la Loire-Atlantique (-23kt) à compter de 2025 et le Maine et Loire (-50 kt) à compter de 2026. Pour autant, du fait de la surcapacité globale identifiée au niveau régional, aucune nouvelle capacité ISDND ne pourrait être créée en 2025. Par conséquent, le plan recommande sur ces départements un développement préférentiel de la filière de valorisation énergétique complémentaire, dont le besoin a été mis en évidence au niveau régional, dans une optique de développement en proximité des besoins. À défaut de développement de la filière CSR suffisant, le plan recommande que soit organisée une coopération entre EPCI de traitement pour pallier les déficits en ISDND sur ces départements. **Un travail similaire doit s'opérer pour combler les besoins en exutoire pour les déchets d'activité économique. Pour se donner de la souplesse dans l'attente notamment de l'aboutissement des projets de valorisation énergétique, il est proposé d'examiner au cas par cas toutes les demandes d'installations existantes (extension, prolongation liée à vide de fouille). Ces dossiers devront démontrer comment ils sont indispensables au respect du principe de proximité.**



Complément Cordemais

Projet Écocombust : reconversion des tranches charbon de la centrale thermique de Cordemais

- En juin 2018 essais de densification de la biomasse + co-combustion (jusqu'à 87 % de substitution)
- Étude économique et d'impact environnemental en cours.
- **En l'état des résultats de l'étude en cours** d'évaluation des gisements mobilisables sur les régions Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Bretagne et Normandie, les **gisements ciblés** seraient essentiellement :
 - ✓ le « bois déchets » (A et B pour 90 %) ;
 - ✓ puis la partie ligneuse des déchets verts, les écorces, les sarments de vigne ;
 - ✓ et enfin les CSR.

Projet Écocombust : analyse de la Région

En l'état des résultats de l'étude en cours, la conversion de l'usine de Cordemais :

- n'impacterait pas les objectifs de prévention des déchets fixés dans le plan,
- permettrait de diminuer les quantités stockées,
- n'impacterait pas l'atteinte du taux de valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes **fixé par la LTECV à l'horizon 2025,**
- améliorerait la valorisation énergétique des déchets,
- apporterait un débouché aux CSR,
- limiterait les exportations de bois de classe B, conformément au principe proximité de la gestion des déchets.

À la vue de ces éléments, le plan retient l'intérêt du projet Écocombust dans la mise en œuvre du plan.

Les études étant toujours en cours, à ce stade le projet de reconversion de la centrale de Cordemais n'a pas été intégré dans le scénario modélisé.

Le plan sera revu sur ce sujet au moment de sa révision.

Merci de votre attention